



Ville de Fagnières

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2014**

N° 2014-09-19-12

**DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

---

**ACQUISITION DE SOLUTIONS ALTERNATIVES  
AU DÉSHERBAGE CHIMIQUE**

Le 19 septembre 2014 à 20h30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

**Date de convocation** : 12 septembre 2014

**Date d'affichage de la convocation** : 12 septembre 2014

**PRÉSIDENCE** : M. BIAUX, Maire

**PRÉSENTS** :

Mme DETERM – M. FENAT – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – M. FAUCONNET – Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – Mme MARTIN – M. PEROT – Mme LE GUERN – M. CALLIOT – M. CHOUARD – Mme THILLY – M. ROULIN – Mme GIROD – Mme DORTA BERMEJO – M. GALLOIS – M. KESTLER – Mme HAMEREL – M. VANET – M. BESSON – Mme ANTUNES.

**EXCUSÉS** :

Mme LE LAY	donne pouvoir à	M. PEROT
Mme MILLOT	donne pouvoir à	Mme THILLY
M. MOUROUGANE	donne pouvoir à	Mme DETERM
Mme PERNET	donne pouvoir à	M. BESSON

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 23

**Procurations** : 4

**Votants** : 27

**Secrétaire de séance** : M. CHOUARD

**12/ ACQUISITION DE SOLUTIONS ALTERNATIVES  
AU DÉSHERBAGE CHIMIQUE**  
---  
**DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

**Rapporteur : M. FENAT**

Par délibération du 24 février 2012, le Conseil Municipal a décidé d'engager une démarche visant à :

- mettre fin à l'utilisation des pesticides et autres produits chimiques ;
- protéger la ressource en eau ;
- reconquérir la biodiversité.

Il a également approuvé les termes de la charte d'entretien des espaces verts, décidé de mettre en œuvre le niveau 3 de la charte et autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de mise en œuvre avec la FREDONCA.

Cette décision s'inscrit dans une démarche engagée depuis plusieurs années visant à améliorer le cadre de vie de la commune. Pour atteindre cet objectif, une gestion des espaces dite différenciée a été mis en place sur l'ensemble du territoire municipal.

À la suite du diagnostic réalisé dans le cadre du plan de gestion de la commune en lien avec la FREDONCA et aux retours d'expériences d'autres collectivités, deux pratiques de solutions alternatives ont été retenues :

Le désherbage mécanique et la végétalisation des espaces par des plantes vivaces.

Afin de pouvoir traiter les surfaces imperméabilisées en 2012, la commune a fait l'acquisition d'un porte-outil équipé d'un bras de désherbage pour les interventions curatives de la voirie, d'un bras de balayage pour le traitement préventif ainsi que des brosses métalliques pour le désherbage d'appoint avec les débroussailleuses.

De manière à pouvoir, cette fois-ci, entretenir au mieux les surfaces perméables stabilisées, deux solutions apparaissent comme les plus pertinentes :

Un appareil tracté de désherbage à sabot, pour décompacter les sols stabilisés sur de grandes surfaces ainsi qu'un reciprocator (débroussailleuse équipée de disques agissant comme des ciseaux) pour les petits espaces stabilisés et les finitions.

Par ailleurs, suite à un essai réalisé fin 2013 dans nos cimetières, la végétalisation apparaît comme une solution pertinente à ces espaces publics.

En effet, l'utilisation de vivaces couvre-sols telles que le sédum permet de limiter très fortement le développement des plantes adventices et ainsi pallier au mieux à l'arrêt des traitements phytosanitaires.

Afin de pouvoir poursuivre la démarche engagée par la commune, il est nécessaire d'acquérir les équipements permettant de conserver l'état de propreté de la commune sur les zones perméables tel que les cimetières, chemin en concassées, aires de jeux en stabilisées...

La commune est dorénavant reconnue comme une collectivité pilote et innovante dans les démarches alternatives au traitement chimique au niveau départemental. Elle bénéficie, à ce titre d'un accompagnement technique et financier de ses partenaires tels que la FREDONCA et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Ces investissements peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Description	Quantité	Prix HT	Taux de Subvention AESN	Montant Subvention	Solde de la commune	Coût total
Désherbeur mécanique	1	6 650,00 €	40 %	2660,00 €	3 990,00 €	6 650,00 €
Reciprocator	1	561,00 €	40 %	224,40 €	336,60 €	561,00 €
Tapis de sedum	300	23,73 €	40 %	2847,60 €	4 271,40 €	7 119,00 €
<b>Total</b>				<b>5732,00 €</b>	<b>8 598,00 €</b>	<b>14 330,00 €</b>

Il vous est donc proposé de bien vouloir en délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis favorable de la commission des finances du 9 septembre 2014,

**OUI l'exposé qui précède,**

**APPROUVE** le plan de financement décrit ci-dessus ;

**SOLLICITE** les subventions les plus élevées possible auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

**Résultat du vote :**

- Voix pour : 27
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.**

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

**LE MAIRE,**

**Alain BIAUX**